



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 70614

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les possibilités offertes à La Poste de vendre des contrats d'assurance au 1er janvier 2002. Possédant 17 000 guichets de distribution en France, l'entreprise publique La Poste interviendra à partir du 1er janvier prochain sur le marché français de l'assurance, qui est déjà l'un des plus concurrentiel d'Europe et sur lequel il y a de nombreux distributeurs : mutuelles, banques, caisses de retraite, hypermarchés, vente par correspondance... Les conditions d'une concurrence favorable aux assurés sont déjà réunies. Néanmoins, les ambitions commerciales de La Poste pourraient faire disparaître un certain nombre d'agents généraux d'assurance, en raison des avantages financiers dont cette entreprise publique bénéficie : abattement de 85 % servant au calcul des taxes foncières et professionnelles, franchise postale, utilisation d'un service public pour développer une activité commerciale et concurrentielle. Il lui demande si le Gouvernement compte prendre des mesures afin que les ambitions commerciales de La Poste ne nuisent pas à l'emploi dans le secteur de l'assurance.

Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considérera bien entendu avec une attention toute particulière les possibilités d'évolution des activités de La Poste dans des domaines tels que l'assurance dommages ou le crédit à la consommation, à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance, et dans le respect des règles de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70614

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7180

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 925